

Bio.8 Développer des sites refuges LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-28

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action 

Un site Refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est un site labellisé où la faune et la flore sauvages sont protégées selon les principes de la Charte des Refuges et des 15 gestes favorables à la biodiversité de cette Charte. Trois grands principes régissent un site refuge LPO : créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages, préserver le refuge des pollutions, y adopter des gestes écocitoyens (préservation de la ressource en eau, ..).

Après une phase de diagnostic, la LPO identifie sur les sites concernés des axes d'amélioration pour la sauvegarde de la faune et la flore. Avec la collectivité, elle élabore ensuite un plan d'actions concerté pour chaque site et elle s'engage à former et conseiller les agents de la collectivité sur les enjeux écologiques. La collectivité met alors en place différentes zones favorisant la biodiversité (zone de fauche tardive, zone refuge, zone de fenaison, etc). Elle s'engage également à offrir des habitats à la faune sauvage : mise en place de nichoirs, création d'habitats pour hérissons...

Cette action consiste en la mise en place de sites d'accueil privilégié pour la biodiversité (notamment pour des oiseaux) sur le territoire de Cholet Agglomération.

Cible(s)

Elus, agents, entreprises, associations, citoyens

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, des entreprises, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie,...)

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le Schéma Régional Biodiversité, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

Evaluation initiale

Année de début	2023	Année d'échéance	2035	État	En cours
----------------	------	------------------	------	------	----------

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique	Moyen	Organisationnelle	Moyen	Financière	Faible
---------------------------------	-------	-------------------	-------	------------	--------

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Commune

Personne référente Directrice Parcs Jardins et Paysage

Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Direction Parcs Jardins Paysage
Élu référent	Adjointe au maire en charge des espaces verts
Partenaire(s) et leurs typologie(s)	CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) (Technique) - LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements	5000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0,1 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Pas de calendrier connu

Commentaire

Le coût pour un site est de 5000€, ce coût est donc à multiplier par le nombre de sites créés.

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Projets réalisés (projets)